

**Monsieur FRIPIER Jérémie
6 RUE VINCENT D'INDY
07800 Saint Georges-les-Bains**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 06 AOUT 2026

N/Réf. : DP00724026A0042

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0042 enregistrée le 29/07/2026 pour un projet de démolition de deux vieilles souche de cheminées en toiture et des systèmes de réception TV (antenne râteau + Paraboles) situé au 6 Rue Vincent d'Indy à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée AB-0037).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 30/08/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation
Adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER

Geneviève PEYRARD